

BIENVENUE!

Livret
d'accueil
du nouvel
adhérent

CFTC



La Vie à Défendre

www.cftc.fr



MEMENTO (À REMPLIR PAR L'ADHÉRENT)

Nom :

Prénom :

Code INARIC :



Votre Syndicat :

Votre Fédération :

Votre Union départementale :

Votre Union régionale :

Vos contacts locaux :



*“ Soyons de ces militants dynamiques,
intègres, compétents et fraternels, témoins
authentiques des valeurs que nous défendons,
avec une foi qui déplacera les montagnes.
Et merci à la CFTC qui nous permet de vivre
une aussi belle aventure humaine ”.*

Jean Bornard, Président confédéral de 1981 à 1990.

*“ Avec toute la CFTC, je refuse d'alimenter le climat
de fatalisme et de morosité, sinon de sinistrose,
qui s'est installé dans beaucoup d'esprits.
Notre cri est un cri de révolte contre
les injustices qui s'accumulent mais il est aussi
un cri de fraternité et d'espérance ”.*


Alain Deleu, Président Confédéral de 1993 à 2002.

Bienvenue

“

Depuis 1887, des femmes et des hommes se sont battus pour créer les premiers syndicats chrétiens, fonder la CFTC en 1919 et la faire vivre jusqu'à aujourd'hui. Dans un monde en pleine évolution où nos contemporains, de plus en plus nombreux, cherchent des sources d'espoir et des références solides, le syndicalisme CFTC a su faire la preuve de la pertinence de ses valeurs et de ses choix.

Les évolutions du monde du travail, notamment celles liées à la mondialisation, le développement de la flexibilité, ont et auront demain des effets de plus en plus importants sur l'organisation des temps de vie au quotidien et tout au long de la vie active. À travers son projet de « Statut du travailleur », la CFTC propose un nouveau regard sur le travail, dans le souci de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle.



Au-delà du projet, mettre la personne au cœur de l'action syndicale se traduit tous les jours dans l'activité de nos équipes, que ce soit au sein de nos sections syndicales, de nos syndicats, de nos unions. Syndicat de construction sociale, la CFTC refuse la lutte des classes et l'opposition systématique ; elle privilégie la négociation et le dialogue social. Pour autant, elle ne s'interdit pas tout mouvement de grève lorsque qu'elle considère que l'essentiel, à savoir la dignité de la personne, est touché.

Vous avez décidé de rejoindre notre chère CFTC, et nous en sommes très heureux. Que ce soit dans votre recherche d'information économique et sociale, dans une meilleure compréhension de vos droits au travail, ou encore dans la résolution d'un conflit, nous allons tous nous mobiliser pour vous accompagner au mieux. Et demain, peut être souhaitez-vous militer à nos côtés pour transmettre à d'autres ce que vous aurez découvert.

Philippe LOUIS,
Président Confédéral

L'identité de la CFTC, son histoire

“

Respect de la personne
et du bien
commun

La Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) est une organisation syndicale créée en 1919. Depuis plus de **90 ans**, elle s'inspire des valeurs sociales chrétiennes pour défendre le développement matériel, intellectuel et moral de tout Homme.

Elle considère que l'organisation sociale en général et l'économie en particulier doivent être mises au service de tous les travailleurs, qu'il s'agisse des salariés du secteur privé, des agents de la fonction publique, des demandeurs d'emploi, des retraités et de leur famille. Seule une société qui place l'Homme au cœur de son projet et qui promeut le bien commun est une société tournée vers l'avenir.

Pour y parvenir, la CFTC agit en toute indépendance vis-à-vis de tout groupement politique, économique ou religieux. Représentative depuis 1966, elle privilégie le **dialogue social et la négociation** à tous les niveaux : dans l'entreprise, la branche et au niveau national interprofessionnel. La grève n'est qu'un moyen d'action à utiliser en dernier recours quand les autres voies ont été épuisées.

La CFTC a contribué à d'importantes avancées sociales

- ◆ **1919** : Création de la CFTC. Une priorité : les plus faibles et les plus démunis
- ◆ **1932** : Loi généralisant les allocations familiales à l'ensemble des salariés
- ◆ **1936** : Instauration de la semaine de 40h, deux semaines de congés payés, conventions collectives
- ◆ **1946** : Création de la Sécurité sociale
- ◆ **1950** : Création du SMIG, qui devient le SMIC en 1970
- ◆ **1958** : Création de l'assurance chômage (UNEDIC)
- ◆ **1967** : Création de l'ANPE
- ◆ **1968** : Création de la section syndicale d'entreprise
- ◆ **1985** : Création de l'allocation parentale d'éducation
- ◆ **1989** : Création du conseiller du salarié
- ◆ **2000** : Généralisation de la semaine de 35h
- ◆ **2006** : La CFTC propose un nouveau « Statut du travailleur » qui sécurise les parcours de vie
- ◆ **2008** : Instauration de la portabilité du DIF (Droit Individuel à la formation) ; Obligation de négocier le maintien dans l'emploi des seniors pour les grandes entreprises
- ◆ **2011** : Accord national pour l'accès des jeunes à l'emploi et au logement
- ◆ **2013** : Généralisation de la complémentaire santé pour tous les salariés

Militants - Adhérents



Entre
VOUS
et **NOUS**

un lien indissociable



partenariat@macif.fr

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.



• Communication MDE • 0000632-024/HUMANIS/P7-13

PARCE QUE LE DIALOGUE
SOCIAL EST PRIMORDIAL,
NOUS NOUS ENGAGEONS
À VOS CÔTÉS.

Humanis accompagne les partenaires sociaux dans la négociation, la mise en place et le suivi des accords collectifs **prévoyance, santé et épargne.**



Contactez-nous :

os-contact@humanis.com

RETRAITE | PRÉVOYANCE | SANTÉ | ÉPARGNE



Humanis

Protéger c'est s'engager

Le syndicat CFTC

“

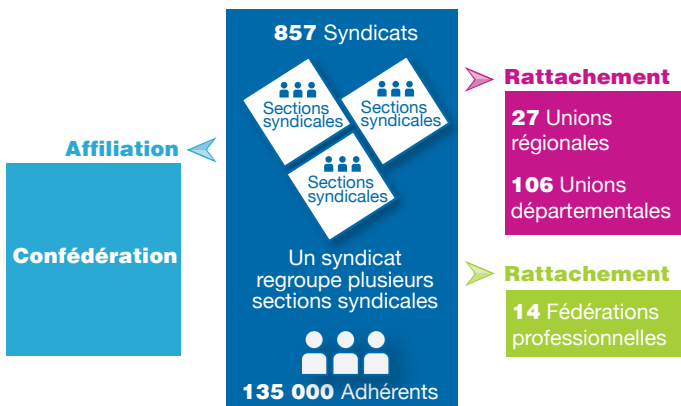
Réformiste,
Indépendant

Implantée dans toutes les professions et sur tout le territoire, la CFTC compte aujourd'hui **857 syndicats affiliés à la Confédération**. Forte de ses **135 000 adhérents** (fin 2011), elle est organisée selon une double structure : professionnelle et géographique. Chaque organisation a pour principal objectif d'apporter le meilleur service à ses adhérents. On distingue 4 services essentiels : le conseil juridique, la formation, la communication et le soutien dans l'action syndicale. Ces services sont assurés par les diverses structures CFTC.

Le syndicat : Il est l'organe de défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs. Il peut être départemental, multi-départemental ou national. Il est représenté sur les lieux de travail par des sections syndicales d'entreprise pour des personnes exerçant la même profession, des métiers similaires ou connexes. Le syndicat nomme les Délégués syndicaux (DS) dans les établissements ou entreprises qui relèvent de son champ de compétence professionnel et géographique.

Les Fédérations rassemblent chacune tous les syndicats de même profession (ou « branche »). La Fédération coordonne leurs actions et les accompagne dans leur développement. Aujourd'hui, il existe 14 Fédérations professionnelles.

La structure géographique comprend principalement des Unions départementales (UD) et des Unions régionales (UR). Chacune de ses Unions, à son niveau, assure la représentation de l'ensemble des organisations CFTC de son secteur. Elle les coordonne, les aide, organise des actions communes de formation. La CFTC compte aujourd'hui, 27 UR et 106 UD.



Les instances confédérales

“

Démocratie,
Responsabilité,
Volontarisme

Le terme « Confédération » recouvre deux réalités différentes. Il s'agit, d'une part, du mouvement CFTC, c'est-à-dire de l'ensemble des organisations composant la CFTC et d'autre part de la structure confédérale, union de syndicats régie par le Code du travail.

Le **Congrès Confédéral** est l'instance suprême de la CFTC. Il se réunit tous les 4 ans sur convocation du Conseil Confédéral. Il est composé de représentants des syndicats.

Le **Conseil Confédéral**, élu pour 4 ans, met en œuvre les orientations fixées en Congrès. Il se réunit tous les 2 mois.

Le **Bureau Confédéral** est élu par le Conseil Confédéral et regroupe en son sein, une équipe de 12 à 16 membres. Il se réunit au moins une fois par mois, veille à l'application des statuts, au bon fonctionnement des services confédéraux et contrôle la gestion financière de la Confédération.

Lors du Congrès de Poitiers en novembre 2011, ont été élus



Philippe LOUIS, Président Confédéral. 58 ans, il est marié et père de 2 enfants. Cheminot d'origine, alsacien, il a adhéré à la CFTC en 1979.



Pascale COTON, Secrétaire Générale Confédérale. 50 ans, elle est mère de 3 enfants, et tourangelle d'origine. Elle adhère à la CFTC en 1983 et rejoint la Fédération Postes et Télécoms.



Bernard SAGEZ, Trésorier Confédéral. 56 ans, cadre supérieur de santé, il adhère à la CFTC en 1986 et occupe ses premières fonctions en 1988 en tant que représentant syndical à l'hôpital de Molsheim.

Atteindre un idéal



Pour chaque action, pour chaque salarié, le Groupe Chèque Déjeuner propose des solutions sociales et culturelles innovantes.

Acteur majeur de l'économie sociale, notre Groupe n'a de cesse de diversifier ses activités. Très rapides à mettre en place dans l'entreprise, nos titres et services permettent de faire bénéficier le salarié et l'employeur de nombreux avantages. L'ensemble de nos expertises intervient dans les domaines de l'action sociale et culturelle, de la santé et de l'éducation.

Simplifier la mission des partenaires sociaux, contribuer au dialogue social et favoriser les progrès sociaux dans l'entreprise, c'est la vocation première de notre Groupe.



Plus d'informations sur www.groupe-cheque-dejeuner.com

groupe
chequedejeuner

LE CONTRAIRE DE TOUS À LA MÊME ENSEIGNE

Prendre soin de votre santé, cela commence par être attentif à vos besoins.

Qu'il s'agisse de contrats individuels ou collectifs, les besoins en assurance santé complémentaire de nos clients sont tous différents et évoluent avec le temps. C'est pourquoi nous nous attachons à proposer des offres modulables et innovantes, qui collent au plus près de vos attentes au moment où vous en avez besoin.

Pour en savoir plus : www.ag2rlamondiale.fr



AG2R LA MONDIALE

le contraire de seul au monde

**PRÉVOYANCE
SANTÉ
ÉPARGNE
RETRAITE
ACTION SOCIALE**

Votre cotisation, comment ça marche ?

“

Mutualisation,
Subsidiarité

Les ressources des organisations sont principalement constituées par les cotisations, des subventions et des publicités dans nos magazines.

Un principe : la transparence financière

Depuis 2010, les comptes de la Confédération sont certifiés par un Commissaire aux comptes puis publiés sur le site internet (www.cftc.fr). Gage de sérieux et de bonne gestion, la certification prouve que la CFTC est capable de s'adapter et qu'elle a les moyens d'envisager l'avenir sereinement.

Suite au Congrès de 2011, le montant de la cotisation a été indexé sur la hausse du Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC). La cotisation minimale annuelle passe ainsi à 113,16 € (12 fois le Smic horaire au 1^{er} janvier de l'année précédente, soit $12 \times 9,43 \text{ €} = 113,16 \text{ €}$).

Qu'ils soient imposables ou non, tous les adhérents ont dorénavant droit à un crédit d'impôt de 66 % de la cotisation (à mentionner lors de la déclaration des revenus).

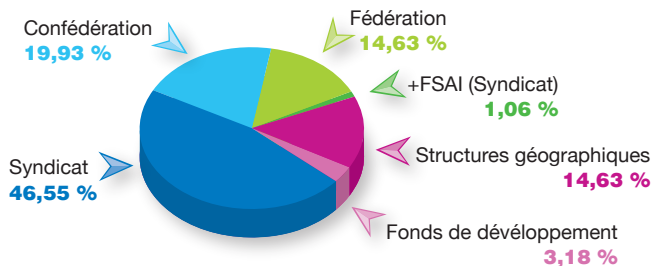
Trois grands champs de répartition

Tout adhérent à la CFTC verse une cotisation qui varie selon la tranche de revenus, la région et le secteur professionnel (en vertu du principe de subsidiarité). Celle-ci est répartie en deux parts :

- une part fixe gérée par la Confédération (et ensuite répartie, cf. schéma ci-dessous) ;
- une part variable fixée par le syndicat.

La cotisation versée sert à assurer de nombreux services : abonnements aux publications, droit à la formation syndicale, protection juridique... Elle finance aussi, bien entendu, l'action syndicale (cf. page 18).

Répartition de la cotisation 2014



**Je suis
adhérent(e)
à la CFTC...**

“

Agir ensemble
Innover

... Je bénéficie de nombreux avantages

Un adhérent = Une voix

Adhérent CFTC, vous avez la possibilité de participer à la vie du syndicat ou de votre section syndicale : élire vos dirigeants, vous prononcer sur la politique du syndicat lors de l'Assemblée générale, consulter la comptabilité du syndicat.

Une communauté Facebook et Twitter

- ◆ Rejoignez la **communauté Facebook** de la CFTC et ses 2 200 fans ! Suivez l'actualité du syndicat, partagez des contenus exclusifs. Dites-le haut et fort « J'aime la CFTC » ! La page « Fan » CFTC permet de suivre en temps réel les communiqués de presse, les photos et vidéos de la CFTC, l'agenda des prochains grands événements et bien plus encore... www.facebook.com/syndicatCFTC

- Vous pouvez aussi **twitter** CFTC. C'est rapide, simple et surtout efficace pour mener une action syndicale n'importe où (en pleine manifestation en envoyant un tweet depuis son smartphone, avant la reprise d'une négociation pour informer les salariés des avancées obtenues...). Rejoignez les 1500 abonnés CFTC sur www.twitter.com/syndicatCFTC.

Une mutuelle qui nous ressemble

La mutuelle CFTC-PMF a été créée en 1985 pour les adhérents CFTC et leur famille. Les garanties sont accessibles sans déclaration ni questionnaire, quels que soient les antécédents médicaux lors de la souscription du contrat.

Pour en bénéficier il faut :

- être adhérent CFTC à jour de cotisation (aucune ancienneté requise) ;
- être affilié à la Sécurité sociale ou tout organisme obligatoire, à titre personnel ou comme ayant droit ;
- être âgé de 16 ans au moins ;
- souscrire le contrat le plus adapté à sa situation.

Pour en savoir plus, contactez la Protection Mutuelle Familiale CFTC, Tél : 03 90 22 25 80 – info.pmf.cftc@sfr.fr. Munissez-vous de votre code INARIC.

Des conseils gratuits pour tous

Depuis plus de 25 ans, la CFTC a élaboré avec la MACIF un accord de partenariat qui vous permet de bénéficier automatiquement :

- ◆ d'une **protection juridique dans le cadre de son activité professionnelle***.

Adhérent CFTC, vous devez justifier d'une adhésion de plus de 6 mois et être à jour de vos cotisations.

Ce contrat MACIF « **Protection juridique vie au travail** » vous défend dans un litige qui vous oppose à votre employeur (licenciement individuel ou mesure disciplinaire). Il prévoit la mise à disposition d'un avocat ou le défraiement de votre avocat et la prise en charge des frais de justice, après étude du dossier par la MACIF. Téléchargez la notice et la déclaration de ce contrat sur www.cftc.fr espace adhérent, rubrique avantages/MACIF, puis contactez votre structure de proximité qui vous communiquera la marche à suivre.

* En partenariat avec la Macif



◆ **de conseils juridiques suite à des litiges de votre vie personnelle et de votre vie au travail***.

Des juristes experts sont à votre écoute pour répondre immédiatement par téléphone à toute question d'ordre privé : consommation, logement, fiscalité, loisirs, famille, voisinage... Pour une recherche approfondie, un délai de 48h peut être nécessaire. Ce service est ouvert du lundi au samedi inclus (hors jours fériés) de 8h à 19h. Composez le **02 51 86 61 09** muni de votre code INARIC.

* En partenariat avec la Macif



Conciliation
des temps de vie,
Logement, Loisirs
Famille

Et également :

- ◆ d'un large **réseau de conseillers juridiques** et conseillers du salarié, de défenseurs prud'homaux, de conseillers prud'hommes, de militants compétents vis-à-vis de la profession. Autant de soutiens pour y voir plus clair et être bien défendu ! Contactez votre section syndicale ou votre syndicat.
- ◆ de conseils auprès d'un **réseau de 4 000 mandatés** désignés auprès d'organismes paritaires (Sécurité sociale, retraites, logement...) et installés au plus près de chez vous. Pour être mis en contact avec celui de votre département et de l'organisme recherché, déposez votre demande sur le site internet www.cftc.fr, rubrique « Nous contacter ».



Réactivité, Objectivité, Participation

Des informations disponibles au plus tôt

Adhérent CFTC, vous bénéficiez des communications locales, Fédérales et Confédérales.

À ce titre, la Confédération met à votre disposition :

- ◆ **La Vie à défendre, magazine bimestriel** : il traite de l'actualité sociale, économique et syndicale ; l'information vulgarisée est accessible à tous. À tout moment, vous pouvez participer à sa rédaction en collaborant à la page Agora. Pour nous écrire, communication@cftc.fr.
- ◆ **Espace adhérent du site internet www.cftc.fr** : Retrouvez toute l'actualité CFTC sur le site internet : articles, conseils, communiqués... et à travers son espace réservé aux adhérents, des informations plus confidentielles (accessible avec votre code INARIC).
- ◆ **Les newsletters Flashcom et e-Lettre Confédérale** : Depuis le site internet, inscrivez-vous aux newsletters, afin de recevoir nos communications en temps réel. Inscrivez-vous au *flashcom* pour recevoir une brève information politique et syndicale et à la *e-Lettre Confédérale* pour recevoir un décryptage bimensuel de l'actualité économique et sociale.



Des objets promotionnels à la Boutique CFTC

En adhérant à la CFTC, vous accédez aussi aux publications non périodiques de la CFTC (guides, études...) et à ses nombreux objets promotionnels (chasubles, casquettes, agendas, stylos, clés USB...). Commander à la Boutique CFTC, c'est :

- ◆ un **interlocuteur unique** et des **conseils sur mesure** ;
- ◆ des **produits de qualité** vendus à **prix coûtant** ;
- ◆ une **livraison rapide** en colissimo.

Pour toute question, vous pouvez contacter la Boutique CFTC à laboutique@cftc.fr ou au 01 73 30 43 50.



Savoir-faire
Faire savoir

La boutique CFTC

Un lieu d'accueil
et de vente au
128, AV. JEAN-JAURÈS
À PANTIN (93)

Tél. : 01 73 30 43 50
laboutique@cftc.fr



ACCUEILLEZ

vos nouveaux adhérents
en leur offrant un objet promotionnel

EXPLIQUEZ

les positionnements CFTC en vous appuyant
sur nos nombreuses éditions

SOYEZ PLUS VISIBLES

lors de vos manifestations,
opérations de tractage...

La CFTC, syndicat de construction sociale,
est présente tous les jours à vos côtés pour défendre vos intérêts
et vous conseiller dans vos démarches.

Syndicat
CFTC
La Vie à Défendre
www.cftc.fr

Devenir militant CFTC

“

Au service de la dignité des salariés

Être militant(e) CFTC, c'est avant tout s'engager auprès des salariés. Le militantisme ne se formalise pas, il se vit au quotidien sous différentes formes : représenter les salariés au sein de son entreprise, contribuer aux actions de communication organisées par les structures géographiques, représenter la CFTC dans les organismes paritaires (CAF, CPAM...), devenir un membre actif sur nos réseaux sociaux. Pour ceux qui voudraient s'engager plus activement, la CFTC leur apporte un soutien.

Des possibilités de formation

Parce qu'un militant formé et informé, c'est aussi une personne plus efficace pour défendre les intérêts des salariés et le positionnement CFTC, des parcours de formation sont proposés via l'Institut Syndical de Formation (ISF) de la CFTC. Par ailleurs, votre parcours de militant peut aussi faire l'objet d'une validation des acquis. Contactez le responsable formation de votre UR ou de votre Fédération.

Une prise en charge financière en cas d'accident

La CFTC via le « **Contrat solidarité vie syndicale*** » protège tous ses militants en cas d'accident dans le cadre de leur activité syndicale (réunion, stage, distribution de tracts...).

Ce plan de protection s'articule autour de 4 garanties :

- ◆ les dommages corporels dus à un accident ;
- ◆ l'assistance ;
- ◆ la responsabilité civile ;
- ◆ les dommages au véhicule (vol, vandalisme, accident avec tiers identifié).

Après avoir fait votre déclaration auprès de votre assureur personnel, téléchargez la notice de ce contrat sur www.cftc.fr espace adhérent, rubrique avantages/MACIF, puis contactez votre structure de proximité qui vous communiquera la marche à suivre pour l'envoi de votre dossier.

* En partenariat avec la Macif



Solides & solidaires



MUTEX
L'HUMAIN FAIT LA FORCE

SANTÉ - PREVOYANCE - AUTONOMIE

L'alliance mutualiste au service de tous, partout.

Autour de Mutex, interlocuteur unique, les six principales mutuelles interprofessionnelles adhérentes à la Mutualité française ont choisi de renforcer leur action respective en formant un pôle majeur de protection sociale complémentaire : l'alliance mutualiste. Grâce à la coordination performante de leurs métiers, les membres de l'alliance mutualiste déploient, sur tout le territoire, une offre globale en santé, prévoyance, autonomie dédiée aux branches professionnelles, entreprises et partenaires sociaux.

Pour nous contacter :
collectif@mutex.fr
www.mutex.fr

L'alliance mutualiste à vos côtés



RCS Nanterre 529 219 040 - Siège social : 125 avenue de Paris - 92327 Châtillon cedex.

DROIT DU TRAVAIL, VIE PRIVÉE

VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE ?

**UN EXPERT EST
À VOTRE ÉCOUTE AU
02 51 86 61 09***

Communiquez-lui votre code INARIC

MACIF information juridique :
un service pour tous les adhérents CFTC

contrat de travail

relations individuelles
fin du contrat de travail

consommation

banque / fiscalité / placements

habitation

construction / achat / location

famille / loisirs / vie pratique

démarches administratives

santé succession
divorce

La CFTC offre à tous ses adhérents
une information par un juriste !



*Coût d'un appel local. Du lundi au samedi de 8h à 19h, hors jours fériés ou chômes

Pour se familiariser avec vos représentants

“

Au service de
la Personne

Dans l'entreprise (secteur privé), les acteurs du dialogue social sont :

Les Délégués du personnel (DP)

Ils présentent à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives.

Dès qu'une entreprise emploie 11 personnes, elle est tenue d'organiser des élections de DP.

Le Comité d'entreprise (CE) gère les activités sociales et culturelles de l'entreprise. Il est consulté sur les conditions d'emploi et de travail du personnel, la durée du travail... et de plus en plus sur des questions économiques. Il est aujourd'hui un acteur clé dans les procédures de licenciement économique. L'employeur doit organiser l'élection d'un CE dans les entreprises de plus de 50 personnes. Dans les PME de moins de 50 personnes, la mise en place d'un CE est possible sous certaines conditions. Dans ces petites entreprises, les DP exercent les fonctions économiques du CE.

Fiable,
Expérimenté,
Dévoué

Délégation unique du personnel (DUP) : dans les PME de moins de 200 personnes, l'employeur peut mettre en place une Délégation unique du personnel, dans laquelle les élus sont en même temps DP et membres du CE.

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) : sa constitution est obligatoire dans les entreprises d'au moins 50 salariés. En dessous, il est possible d'en créer un, le DP y remplit à peu près les mêmes missions.

Délégué syndical (DS) : dans toutes les entreprises, les Organisations syndicales (OS) représentatives peuvent créer une section syndicale, afin de défendre les intérêts des salariés. Dans celles de plus de 50 personnes, un DS peut être nommé. Il négocie les conventions et accords collectifs. Dans les entreprises plus petites, les OS peuvent désigner un DP comme DS.

Représentant de section syndicale (RSS) : désigné par son syndicat lorsque celui-ci n'a pas fait la preuve de sa représentativité, il bénéficie des mêmes prérogatives que le DS à l'exception de la capacité à négocier des accords collectifs. Cette désignation est subordonnée à la création d'une section syndicale et n'est possible que dans les entreprises de plus de 50 salariés. Dans celles de moins de 50 salariés, un DP peut être désigné comme RSS pour la durée de son mandat.

MES CONTACTS CONFÉDÉRAUX

- ◆ **Accueil (Pantin) :**
01 73 30 49 00 – accueil@cftc.fr
- ◆ **Plate-forme INARIC :**
01 73 30 43 88 – inaric@cftc.fr
- ◆ **Formation et Réseaux :**
01 73 30 49 19 – sfer@cftc.fr
- ◆ **La Boutique CFTC :**
01 73 30 43 50 – laboutique@cftc.fr
- ◆ **Service communication & partenariats :**
01 73 30 49 25 – communication@cftc.fr

Coordonnées de ma structure

La CFTC, syndicat de construction sociale,
est présente tous les jours à vos côtés pour défendre vos intérêts
et vous conseiller dans vos démarches